



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ARDEX N 23

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT ARDEX N 23
UTILISATION Colle.
DISTRIBUTEUR ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Strasse 45
D 58453 Witten-Annen
Tel.: 0049 (0)2302/664-0
Fax: 0049 (0)2302/664-355
E-Mail:
sicherheitsdatenblatt@ardex.de
PERSONNE À CONTACTER Herr Matthey, Abt. QSU
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE +49 (0) 761 / 19 240 (Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, D)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION (1999/45) Xi;R36.
CLASSIFICATION (EC 1272/2008) Risques Physiques et Chimiques Non classé.
Pour l'homme Skin Irrit. 2 - H315; Eye dam. 1 - H318
Pour l'environnement Non classé.
ETIQUETTE CONFORME A LA NORME (CE) N° 1272/2008



MENTION D'AVERTISSEMENT Danger
MENTIONS DE DANGER H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
CONSEILS DE PRUDENCE P102 Conserver hors de la portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P402 Stocker dans un endroit sec.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.
Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation régionale.
Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.
Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation internationale.
CONSEILS DE PRUDENCE SUPPLEMENTAIRES P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

ARDEX N 23

PORTLAND CEMENT	> 3 %
No CAS : 65997-15-1	No CE : 266-043-4
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318 STOT Single 3 - H335	Classification (67/548/CEE) Xi;R41,R37/38.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucunes recommandations.

INHALATION

Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Ne pas se frotter les yeux.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucunes données disponibles.

RISQUES PARTICULIERS

Aucunes données disponibles.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec les yeux et le contact avec la peau prolongé.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éviter de générer et disperser la poussière. Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation de poussières.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans le récipient original. Stocker dans un endroit sec.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

**MESURES D'INGÉNIERIE**

Sans objet

PROTECTION RESPIRATOIRE

Porter un respirateur s'il y a formation de poussières.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants en nitrile sont recommandés.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité anti-poussières s'il y a risque de contact avec les yeux.

MESURES D'HYGIÈNE

Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Poudre, poussière
COULEUR	Couleurs diverses.
ODEUR	Caractéristique.
SOLUBILITÉ	Durci au contact avec l'eau. Les solutions aqueuses sont basiques.
DENSITÉ VOLUMIQUE	900 - 1300 kg/m ³
VALEUR pH, SOLUTION CONCENTRÉE	11 - 12.5

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

CONDITIONS À ÉVITER

Au contact de l'eau et de l'humidité le produit durcit pour se transformer en une masse solide.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucuns produits de décomposition dangereuse.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Risque de lésions oculaires graves.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Remettre l'emballage pour réutilisation.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les poudres doivent être ramassées dans des sacs scellés et éliminés dans des décharges approuvées.

CLASSIFICATION DECHETS

170904: mixed construction and demolition wastes other than those mentioned in 170901, 170902 and 170903

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

ARDEX N 23

SUBSTANCE DANGEREUSE Non.
POUR
L'ENVIRONNEMENT/POLLUANT
MARIN

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Première édition.

ÉMISE PAR

Herr Matthey, Abt. QSU
Gesundheitsschutz und Umwelt

Manager für Sicherheit,

DATE 19.10.2012

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

MENTIONS DE DANGER COMPLETES

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.